

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS990

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----  
**ARTICLE 48**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« prononcée à l'encontre d'un »

les mots :

« infligée à un ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.